



ATTENTION RAPPEL

Nous vous rappelons que l'utilisation d'une bâche sur votre remorque est OBLIGATOIRE.

Les envois de déchets peuvent causer des accidents sur la route ; et demandent un gros travail de nettoyage aux agents communaux des communes que vous traversez.

En utilisant les services de la déchèterie à Liancourt St Pierre, comme ceux du Point propre à Porcheux vous adhérez au règlement commun à ces deux sites à savoir :
Point n° 12

- Respecter les indications figurant sur les panneaux disposés à l'entrée (notamment le panneau sur le bâchage obligatoire)
- Respecter les recommandations de l'agent de déchèterie

Ainsi, l'agent d'accueil vous informera une première fois si votre remorque n'est pas bâchée. En cas de récidive l'accès à la déchèterie et au point propre peut vous être refusé si votre remorque n'est pas bâchée.



Pour toute information : Sandra BARALLE : 0800 410 309 ou sbaralle@vexinthelle.com